

Boucher's Musical Journal, Montreal

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du couronné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arriérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES :

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres, instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, Libraires à Montréal
M. J. A. Langlaie, Libraire à St. Roch de Québec
ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

ABONNEMENT : } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN.

SOMMAIRE.

Revue de la Semaine : Ordinations à la Basilique Notre-Dame de Québec le 4 et le 5 mars courant.—Abolition de la taxe sur le tabac non manufacturé, cultivé dans la Puissance du Canada; les timbres à être apposés sur les billets promissoires, traites et lettres de change ne sont plus obligatoires; les droits imposés sur le thé et le café venant des pays qui les produisent sont abolis.—Ouverture de la 1ère Session du 5me Parlement de la Province de Québec; l'industrie agricole et les moyens de promouvoir le progrès agricole dans notre Province, seront un sujet de la plus haute considération de la part de nos députés à l'Assemblée Législative.—L'honorable M. Blizée Dionne ministre de l'agriculture et des travaux publics de la Province de Québec.—Emparons-nous du sol: Etablissement d'une nouvelle paroisse sous le nom de Ste-Philomène de Fortierville.—Nous des élèves du Collège de Ste-Anne, qui ont été les premiers dans le cours de février dernier.

Causerie Agricole : La fabrication du sucre d'érable.
Correspondances : Conférence sous le patronage du Cercle agricole de St-Alexandre de Kamouraska.—Publication d'un traité sur la culture du tabac.

Sujets divers : Les écoles de laiterie.—Un mot sur les jardiniers.
Choses et autres : Moyen d'éviter la contagion de la variole (picote).—Soins à donner aux vaches à cette saison de l'année.

Recettes : Un cheval couronné; moyen pour le guérir.—Moyen de chasser les poux chez le bétail.

A nos abonnés.—Nous avons commencé cette semaine à expédier par la poste des comptes pour abonnement à la Gazette des Campagnes; c'est ce que nous n'avions pas fait depuis le mois de mars 1879. Cette semaine quelques-uns de nos abonnés nous ont reprochés de ne pas leur envoyer leur compte d'abonnement chaque année, et avec raison. Cependant on croira que faire près de deux mille comptes n'est pas la besogne de quelques jours seulement, et que la chose nous est difficile quand nous avons à la fois à nous occuper de l'imprimerie et de la rédaction de la Gazette des Campagnes. Nous nous proposons de le faire à l'avenir. Quand nous avons expédié des comptes en mars 1879, plusieurs de nos abonnés nous ont demandé du délai, et la plupart de ceux-là ne nous ont pas envoyé ce qu'ils nous avaient promis. Nous avons besoin de ce qui nous est dû, et nous entretenons l'espoir que l'on tiendra à honneur de nous payer une dette aussi légitime.

Nous invitons nos abonnés d'avoir à enregistrer leurs lettres contenant du l'argent, pour plus de sûreté. Un reçu sera expédié dans le premier numéro de la Gazette publié après la réception de telles lettres.

REVUE DE LA SEMAINE

Ordinations.—Samedi, 4 mars, à 6 heures, dans la Basilique, St. Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec a fait les ordinations suivantes :

Sous-Diaconat : M. Daniel Moriarty, acolyte du Vicariat apostolique de Nebraska.

Diaconat : MM. Louis Arthur Marchand, de St-André; Maxime Fillion, de St-Bernard; Henri-Arthur Scott, de St-Nicolas; Alexandre Eustache Maguire, de N.-D. de Québec; Jos.-Gustave-Charles Boulay, de N.-D. de la Couture (Le Mans); Jos.-Alexandre Lefrançois, de Charlesbourg; P. Charles S. Gouin, des Grondines; Jos.-Arthur-Nérée Gouin, des Grondines; Joseph Valin, de St-Augustin; Jean-Baptiste Thébault, de Ste-Anne de la Pocatière; Charles Leclerc, de Kamouraska, et Alphonse-A. Tétu, de la Rivière-Ouelle.

Ils sont tous de l'archidiocèse de Québec.

Dimanche, à 6 heures aussi, dans la Basilique, les messieurs suivants ont été ordonnés prêtres :

M. Charles Leclerc de Kamouraska, et M. Alphonse A. Tétu de la Rivière Ouelle.

Le Révérend M. Charles Leclerc est nommé vicaire à St-Louis de Lotbinière.

— Sur les représentations de plusieurs députés à la Chambre des Communes, le Gouvernement de la Puissance du Canada vient d'abolir la taxe sur le tabac laissé en feuilles et cultivé dans notre pays. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Courrier de Maskinongé* :

"Le cultivateur pourra cultiver, récolter et vendre autant de tabac qu'il voudra, sans prendre de licence, sans payer un cent de droit, sans surveillance aucune. C'est la liberté illimitée de cultiver et vendre, tout comme les autres produits de la ferme. Une seule restriction est apportée: c'est qu'il le vende en feuilles, car s'il veut le rouler, il lui faudra payer 4 cents la